

Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn

Nombre de membres : 67 Séance du 03 novembre 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 57
Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : Mme Mireille CABIROL DE SAINT GEORGES, Mme Marie-Antoinette HITTLER, M Alphonse ATZENHOFFER, M Jean-Louis BERTRAND, M Thierry FUCHS, M Christian GANGLOFF, M Claude HOLTZMANN, M Jacky KELLER, M Jacques LOBSTEIN, M Charles MEYER, M Alexis OTT, M Jean-Paul ROHMER, M Marc SCHAEFER, M André SCHMITT, M Dominique SCHNEIDER, M Charles SUSS, M Maurice WEGMANN, M Jean WEISHAAR.
Représentés respectivement par (suppléants) : Mme Cathy BRUCK, Mme Catherine KERN, Mme Evelyn LEDIG, Mme Marie-Jeanne ROSENFELDER, M Pierre FABACHER, M Olivier MERTZ, M Pascal MORITZ, M Nicolas NAGEL.

DEL. N° 123.2008conseil
OBJET : Enveloppes développement local et globalisées du conseil général du Bas-Rhin : Affectations des soldes 2003-2007.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 20 octobre 2008,

Entendu l'exposé de M. le conseiller général du canton,

Entendu l'exposé du président M. HAAS

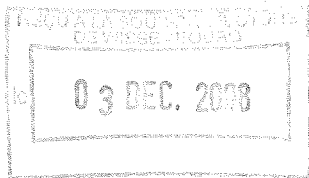
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité, décide :

–De se prononcer pour l’affectation des soldes d’enveloppe globalisées 2003-2007 à :

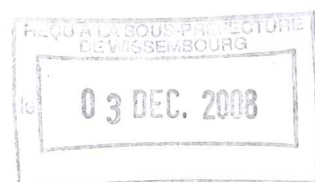
Au titre de l'ex communauté de communes de Pechelbronn : 46 441,69 € :
A la maîtrise d’œuvre de l’aménagement de la zone d’activité Willenbach et de sa voie d’accès et aux travaux de voirie d’accès ainsi qu’aux travaux de mise en conformité de la maison des services et des énergies à Merkwiller,

Au titre de l'ex communauté de communes de la vallée de la Sauer : 337 514,38 €, dont env. 125 000 € déjà affectés à l'opération de réfection de voirie touristique :

51 290 € aux travaux de rénovation du centre urbain de Woerth (aménagement tranche 1 de la grand rue),



Le reliquat des enveloppes, estimé à 161 224,38 € (selon montant définitif affecté aux travaux de voirie), à la maîtrise d'œuvre et aux travaux de rénovation du gymnase intercommunal scolaire (collège) à Woerth.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 27 novembre 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Le Président,
Jean-Marie HAAS

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a few trailing strokes.

